



---

## AVIS PUBLIC

---

### AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée que le règlement numéro 42-14-2025 modifiant le règlement numéro 42 sur l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier le cout des permis et des certificats a été adopté par le conseil municipal lors de la séance tenue le 1er avril 2025 :

Toute personne intéressée peut obtenir une copie ou consulter ce règlement à l'Hôtel de Ville (10 rue de la Mairie), durant les heures régulières de bureau.

Fait et donné à Saint-André-d'Argenteuil, le 9 avril 2025.

Paula Knudsen  
Directeur général et secrétaire-trésorier